

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 17 novembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 10/11/2016

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER (jusqu'à 19 h 30)

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , Mme Sophie LOISEAU (jusqu'à 19 h 45), M. Philippe DESORMEAU , Mme Carole CANETTE, M. Anthony DOMINGUES

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN , M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT , Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER (pouvoir à M.MARTIN jusqu'à 19 h 40 puis pouvoir à M.DOMINGUES de 19 h 40 à 19 h 50 puis présent), Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 30), M. Philippe BELOUET

ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 15), Mme Martine ARSAC , M. Michel MARTIN (jusqu'à 19 h 40 puis pouvoir à M.MONTILLOT), Mme Martine GRIVOT , Mme Alexandrine LECLERC , Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à M.FOUSSIER), M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL (pouvoir à Mme CHERADAME jusqu'à 18 h 20 puis présente), Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER (à partir de 18 h 30) , M. Jean-Luc POISSON (jusqu'à 19 h 10 puis pouvoir à M.BARBIER), Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 20), Mme Hayette ET TOUMI , M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 19 h 45), M. Philippe LECOQ

ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET (à partir de 18 h 20)

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (à partir de 18 h 20), Mme Marie-Philippe LUBET , M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT (jusqu' à 19 h 45), Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT (jusqu'à 19 h 55), M. Bruno MALINVERNO (jusqu'à 19 h 55), Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 30), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 20 h 00), Mme Françoise GRIVOTET



SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 19 h 40), Mme Chantal MORIO
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS
SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER (jusqu'à 19 h 30)

CHANTEAU : Mme Nadine DUPRE donne pouvoir à M. Jannick VIE

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS

OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 30), Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Philippe BELOUET

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE , Mme Béatrice ODUNLAMI donne pouvoir à Mme Alexandrine LECLERC , M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Philippe LELOUP , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Martine HOSRI donne pouvoir à Mme Martine ARSAC , M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN , Mme Florence CARRE donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe PEZET , Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT , M. Michel RICOUD donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT (jusqu'à 19 h 55)

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES , M. Pascal LAVAL donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

SARAN : M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

OLIVET : M. Horace SONCY

ORLEANS : M. Michel BRARD , Mme Arlette FOURCADE

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Monsieur LEMAIGNEN a présenté le nouveau logo d'Orléans Métropole choisi par les habitants avec 54, 6 % des votes et la nouvelle signature.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux du conseil de communauté du 16 juin 2016 et du conseil de communauté du 7 juillet 2016.

Le conseil de communauté a approuvé les procès-verbaux des séances du 16 juin 2016 et du 7 juillet 2016.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 3 novembre 2016 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 3 novembre 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil de communauté en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 04 - Contrat local de santé - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le contrat local de santé,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ainsi que les avenants concernant l'intégration d'un nouveau membre après validation du comité de pilotage tel que prévu à l'article 12 du contrat.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Orientations budgétaires 2017 - Débat.

Le conseil de communauté :

- a débattu, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2017 qui seront traduites dans le budget,
- a pris acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2017,
- a pris acte que le budget 2017 sera proposé par le Président et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

FMG 02 - Finances - Taxe d'aménagement intercommunale - Taux - Exonérations - Répartition - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a fixé le taux de taxe d'aménagement intercommunale ainsi que suit :

Territoire	Taux 2017	Territoire	Taux 2017
BOIGNY-SUR-BIONNE	4,00%	ORLEANS	5,00%
BOU	3,50%	ORMES	3,00%
CHANTEAU	3,50%	SAINT JEAN DE BRAYE	5,00%
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	5,00%	SAINT JEAN DE LA RUELLE	5,00%
CHECY	5,00%	SAINT-CYR-EN-VAL	4,00%
COMBLEUX	2,50%	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,00%
FLEURY LES AUBRAIS	5,00%	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	5,00%
INGRE	5,00%	SAINT-JEAN-LE-BLANC	3,00%
MARDIE	3,00%	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	5,00%
MARIGNY-LES-USAGES	4,00%	SARAN	3,00%
OLIVET	5,00%	SEMOY	4,50%

- a décidé de son application à compter du 1^{er} janvier 2017,
- a décidé d'exonérer de taxe d'aménagement :



- Pour 100% de leur surface, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7
- Pour 100% de leur surface, les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- Pour 50% de leur surface, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

- a décidé que le produit de la taxe d'aménagement perçu sur le territoire de chaque commune, lui est intégralement reversé.

FMG 03 - Finances - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a pris acte du montant des créances éteintes pour le budget principal et le budget annexe assainissement:

	HT	TVA	TTC
Budget Principal	19 305,49 €	1 152,33 €	20 457,82 €
Budget Assainissement	30 388,80 €	2 127,22 €	32 516,02 €
Total	49 694,29 €	3 279,55 €	52 973,84 €

- a accordé décharge au comptable pour les sommes indiquées ci-dessus.

FMG 04 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 25 logements situés 82/84 avenue de Saint Mesmin à Saint Pryvé Saint Mesmin - Garantie d'un emprunt de 2 395 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 197 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 395 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Acquisition de 11 ensembles immobiliers représentant 585 logements situés sur le territoire des communes d'Orléans, Saran et Saint Jean de la Ruelle - Garantie d'un emprunt de 35 000 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 17 500 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 35 000 000 €, que l'OPH Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et l'OPH Les résidences de l'Orléanais ,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 06 - Finances - Mobilité - Exploitation du réseau TAO - Convention de délégation de service public passée avec les sociétés Keolis SA et Keolis Orléans Val de Loire – Fixation des tarifs à compter du 1er janvier 2017 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la modification de la gamme tarifaire des transports urbains et autres services de mobilité à compter du 1^{er} janvier 2017.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Commune de Chécy - Réaménagement de l'échangeur RD2060 RD8 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec le département et la commune - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec le conseil départemental du Loiret et la commune de Chécy, relative aux travaux de réaménagements routiers à proximité de l'échangeur RD2060/RD8 à Chécy pour un montant global estimé à 4 203 521 € T.T.C et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Développement économique - Commune de Chécy – Réfection de la rue des Frères Lumière - Création d'un espace partagé piétons/vélos - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Chécy.

Le conseil de communauté :

- a décidé l'attribution à la commune de Chécy d'un fond de concours d'un montant maximum net de 70 000 € ayant pour objet la participation financière de la communauté d'agglomération à hauteur de 30 % du coût total HT des travaux de réfection de la rue des Frères Lumière,

- a approuvé la convention correspondante à passer avec la commune de Chécy et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation -- Le Lab'O – Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design d'Orléans (ESAD).

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'ESAD Orléans pour une durée de trois ans ayant pour objet la mise en œuvre d'un partenariat autour de l'accueil d'étudiants de l'école au Lab'O et l'organisation d'animations dans la thématique du design et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Attribution d'une subvention à l'association FabLab Orléanais. Création d'un Industry Lab au sein du Lab'O – Approbation d'une convention tripartite à passer avec la région Centre-Val de Loire et l'association Fab Lab Orléanais.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention tripartite à passer avec la région Centre-Val de Loire et l'association FabLab Orléanais arrêtant les modalités financières pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

- dans ce cadre et sous réserve du vote des budgets correspondants, a attribué à l'association FabLab Orléanais

- * une subvention de soutien à l'équipement d'un montant total de 550 000 € au titre de l'investissement pour les années 2016 (300 000€) et 2017 (250 000€)

- * une subvention de fonctionnement d'un montant de 280 000 € pour les années 2017 (140 000€) et 2018 (140 000€),

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.



GPE 03 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – French Tech Loire Valley – Salon Web Summit 2016 à Lisbonne – Convention à passer avec CENTRECO.

Le conseil de communauté a approuvé la convention ayant pour objet le versement à l'agence régionale CENTRECO d'une participation pour un montant de 15 000 euros au titre de la participation de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au salon Web Summit 2016 de Lisbonne et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

EMPLOI

EMP 01 - Emploi – Forum « 2000 Emplois 2000 Sourires » - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association « 2000 Emplois, 2000 Sourires » et la ville d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat 2017 à passer avec la Mairie d'Orléans et l'association « 2000 Emplois, 2000 Sourires » et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

EMP 02 - Emploi --- Approbation de conventions de soutien à l'équipement avec des associations d'insertion et organismes de formation - Attributions de subventions d'investissement.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Rappel subvention d'équipement accordée 2015	Coût total opération 2016	AUTRES FINANCEMENTS anticipés pour 2016	Subvention demandée à l'AggLO en 2016	Montant subvention AggLO proposé en 2016
BGE - mobilier de bureau et salles de réunion/formation - 8 ordinateurs portables - 2 imprimantes - 2 vidéoprojecteurs <i>association non soumise à TVA</i>	990 €	12 344 €	Caisse des dépôts et consignation : 1 500 € Fonds propres : 969 €	10 000 €	9 875 €
Aabraysie - Matériel informatique fixe et portable - 1 serveur <i>association non soumise à TVA</i>	0 €	3 329	Fonds propres : 667 €	2 662 €	2 662 €
Jardin du cœur - Raccordement électrique d'une serre chauffable - Clôture de terrain <i>association non soumise à TVA</i>	4 000 €	4 461 €	Fonds propres : 893 €	3 568 €	3 568 €
Le Tremplin Benne basculante Collecteur mobile Big Bag Supports fixes Big Bag Conteneurs à roulettes <i>association non soumise à TVA</i>	3 800 €	14 232 €	Directe : 7 116 € Fonds propres : 2 846 €	4 269,60 €	4 270 €
Pleyades 3 ordinateurs pour que chaque salarié ait un poste de travail indépendant, dont 1 renouvellement d'un ordinateur vieillissant <i>association non soumise à TVA</i>	0 €	1 541,97 €	Fonds propres : 308,97 €	1 233 €	1 233 €
TOTAL					21 608 €

Soit un montant total de 21 608 € pour l'aide à l'investissement.



- a approuvé les conventions ayant pour objet le soutien à l'équipement à passer avec les associations mentionnées dans le tableau ci-dessus,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

EMP 03 - Emploi - Centre de formation d'apprentis – Mise en place de formations dans le domaine des télécommunications et du numérique - Approbation de deux conventions à passer avec la société FORMA 2000+.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les conventions à passer avec la société FORMA 2000+, ayant pour objet, d'une part la mise en œuvre de prestations d'ingénierie, d'assistance technique, d'actions de formation dans les domaines des télécommunications et de la fibre optique et, d'autre part, la mise en œuvre pédagogique qui sera déclinée pour chaque formation confiée, pour l'organisation et le financement des programmes de formation du CFA dans le domaine des télécommunications et usages numériques pour la période 2016-2020,

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Territoires durables - Plan climat-air-énergie territorial - Procédure d'élaboration et démarche de concertation - Approbation des modalités.

Le conseil de communauté a approuvé les modalités de la procédure d'élaboration et la démarche de concertation du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

TD 02 - Lutte contre la pollution de l'air - Surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lig'Air au titre de l'année 2016 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lig'Air d'un montant de 30 000 € au titre de l'exercice 2016.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Politique de la ville – Contrat de ville 2015-2020 - Intégration de la SA d' HLM Scalis au dispositif - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 au contrat de ville 2015-2020 ayant pour objet d'intégrer la SA HLM Scalis au dispositif du contrat de ville 2015-2020 et a autorisé Monsieur le Président à signer le dit avenant.

VH 02 - Habitat-Logement – Quartiers prioritaires - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Approbation de conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux concernés (Les Résidences de l'Orléanais, Nouveau Logis Centre Limousin, Vallogis)

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Nouveau Logis Centre Limousin, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier des Trois Fontaines,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Les Résidences de l'Orléanais, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier des Trois Fontaines,



- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Vallogis, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers des Trois Fontaines et des Chaises,

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

VH 03 - Gens du voyage - Régie mixte des terrains des gens du Voyage - Demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse - Avis.

Le conseil de communauté :

- a émis un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité formulée par Sylvie ROMANO, régisseur de la régie mixte des terrains des gens du Voyage,

- a émis un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Sylvie ROMANO, régisseur de la régie mixte des terrains des gens du Voyage.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Relations humaines - Régime indemnitaire du personnel - Modification du dispositif actuel. Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la modification du dispositif de la prime de fonctions et de résultats pour les agents relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux et des administrateurs territoriaux, en portant les coefficients individuels au taux maximal pour la part fonctionnelle et la part fixe, dans l'attente de mise en œuvre du RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,

Fait à Orléans, le

24 NOV. 2016

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.